

**COMPTE - RENDU
DE LA SEANCE DU 9 février 2021 à 19h**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Guy MAGARD, Maire.

Membres présents : Jean-Claude RICHARD- Cécile KOKEL – Olivier WIANNI -
Patrick NEISIUS – Loetitia WINTERSTEIN – Angélique JELSCH – Michel ARNOLD
– Christiane MEYER – Alain JACOB – Chantal AUGUSTIN - Bernard FRITZINGER –
Roger SABE

Absent excusés : Pierre GODOT - Jean-Michel STREIT

Délibération n° 01/2021

Objet : Vente de terrain Commune/Bonnet.

Suite à la demande faite par Monsieur et Madame BONNET Francis et Nathalie, domiciliés 5 rue Robert Schuman à 57330 KANFEN, pour l'achat d'un terrain situé rue des rossignols, Section 9 parcelle 263 de 693 m2, le conseil municipal donne son accord pour la vente de ce terrain pour un montant de 58.500 € TTC.

Ce terrain est constructible et viabilisé.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Délibération n° 02/2021

Objet : Numérotation maison et appartements 25 Grand rue.

Le maire expose au conseil municipal le problème de numérotation de la maison + appartements sise 25 grand rue.

Pour différencier la maison de l'appartement attenant, le maire propose d'attribuer le numéro 25 grand rue à la maison, anciennement café de la poste, et 25b grand rue à l'appartement.

L'appartement situé au-dessus de la maison 25 grand rue dont la porte donne sur la rue de Mornant porte le numéro 1b rue de Mornant.

Voté à l'unanimité des membres présents.

Délibération n° 03/2021

Objet : Dénomination nouveau lotissement.

Le maire expose au conseil municipal le dépôt d'un permis d'aménager, Section 9 Parcelle 36 pour une superficie de 14596 m2, en vue de la réalisation de lots destinés à la construction de logements collectifs et maisons individuelles par la société NEXITY FONCIER Conseil sise ZAC du Serroir 54690 LAY SAINT CHRISTOPHE.

Cette parcelle se situe dans le prolongement du lotissement actuel « Les Tilleuls ».

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'intituler ce nouveau lotissement « Les Hauts Tilleuls ».

Délibération n° 04/2021

Objet : Attribution de marchés de travaux dans le cadre de la rénovation énergétique et de l'accessibilité de l'école de Waldwisse.

VU le Code de la commande publique ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le rapport d'analyse des offres ;

Le Maire rappelle à l'assemblée que, dans le cadre de la rénovation énergétique et de l'accessibilité de l'école une consultation a été lancée sous la forme d'une procédure adaptée.

Après ouverture des offres, celles-ci ont été analysées et il s'avère que les offres suivantes sont économiquement les plus avantageuses au regard de l'ensemble des critères fixés :

- LOT 1 Démolition Gros-Œuvre VRD : société CEP sise 87 route de Metz 57100 THIONVILLE
- LOT 2 Menuiserie Aluminium 6 Serrurerie : *non attribué*
- LOT 3 Etanchéité : société MAYEUR et ROMANI sise route de Vitry 57270 UCKANGE
- LOT 4 Cloisons – Plâtrerie – Faux Plafonds : société LAUER sise Zac Bellevue 57310 Guénange
- LOT 5 Menuiserie intérieure : société PFIRSCH sise 2 Avenue Marchande 57520 GROSBLIEDERSTROFF
- LOT 6 Carrelage – Faïence : société MELLONI sise 2 Boucle du Ferronnier 57180 TERVILLE
- LOT 7 Electricité courants forts courants faibles : société HOFFMANN sise 23 Allée du Château de Gassion 57100 THIONVILLE
- LOT 8 Plomberie sanitaire : société DORKEL sise 207 rue Nationale 57600 FORBACH
- LOT 9 Chauffage ventilation : société LADROSSE KRUPA sise 10 rue d'Aquitaine 57160 MOULINS-LES-METZ
- LOT 10 Sols souples : société AMBROSINI sise 66 rue Altmayer 57507 SAINT- AVOLD
- LOT 11 Peinture : société PEINTURES BERNARD sise 6 rue de Sarrelouis 57320 BOUZONVILLE
- LOT 12 Façades : société PRO FACADES sise 7 rue des Nonnetiers 57070 METZ
- LOT 13 Appareil élévateur : société LIFT&CO sise 136 boulevard de Finlande 54340 POMPEY

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- ATTRIBUE les marchés aux sociétés suivantes selon les montants mentionnés ci-dessous :
 - LOT 1 Démolition Gros-Œuvre VRD société CEP pour un montant total de 243.547,79 € HT
 - LOT 2 Menuiserie aluminium – Serrurerie : *non attribué*
 - LOT 3 Etanchéité : société MAYEUR et ROMANI pour un montant total de 16.459,80 € HT
 - LOT 4 Cloisons – Plâtrerie – Faux plafonds : société LAUER pour un montant de 63.046,10 € HT
 - LOT 5 Menuiserie intérieure : société PFIRSCH pour un montant de 82.380,55 € HT
 - LOT 6 Carrelage – Faïence : société MELLONI pour un montant total de 27.249,80 € HT
 - LOT 7 Electricité courants forts courants faibles : société HOFFMANN pour un montant de 68.000 € HT
 - LOT 8 Plomberie sanitaire : société DORKEL pour un montant de 47.380 € HT
 - LOT 9 Chauffage ventilation : société LADROSSE KRUPA pour un montant de 123.103,65 € HT
 - LOT 10 Sols souples : société AMBROSINI pour un montant total de 51.326,98 € HT
 - LOT 11 Peinture : société PEINTURES BERNARD pour un montant total de 26.399,76 € HT
 - LOT 12 Façades : société PRO FACADES pour un montant total de 123.150 € HT

- LOT 13 Appareil élévateur : société LIFT&CO pour un montant total de 15.599 € HT
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés mentionnées ci-dessus, aux conditions financières évoquées, ainsi que toutes les pièces se rapportant au présent dossier.

Délibération n° 05/2021

Objet : Heures complémentaires.

Le conseil municipal décide d'accorder aux employés de la commune de Waldwisse pour des raisons spécifiques et ponctuels des heures complémentaires calculées au prorata du temps de travail effectués au-delà de leur horaire habituel.

Sont concernés par ces heures, les catégories suivantes :

- adjoint technique territorial
- adjoint d'animation
- ASEM
- adjoint administratif
- rédacteur

Ces heures sont octroyées dans le cadre des dispositions réglementaires en matière de législation du temps de travail.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Cette délibération annule et remplace la délibération 54/2020 du 02/12/2020.

Délibération n° 06/2021

Objet : Réduction loyer CRAPPIER PITSCH Fabienne.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal le problème récent de fuite d'eau dans l'appartement 4D de l'ancienne gendarmerie au 2 route de Zeurange dont la locataire est Madame CRAPPIER PITSCH Fabienne.

Monsieur le maire propose de faire un geste de dédommagement en faveur de cette locataire.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'un dégrèvement de loyer d'un mois.

Pour copie conforme au registre
Waldwisse, le 9 février 2021

Le Maire,
Jean-Guy MAGARD

Affiché en mairie le 5 mars 2021